

R&A USGA®

Règles du Statut d'Amateur

Applicables en Janvier 2022




ROLEX
PARTENAIRE DU GOLF

ffgolf®



Règles du Statut d'Amateur

Applicables en Janvier 2022

Note : Dans le cadre de ces Règles, des termes comme golfeur, amateur, professionnel, etc. sont utilisés à titre épicène pour éviter d'alourdir indûment le texte.



Le R&A, basé à St Andrews en Écosse et l'USGA, basé à Liberty Corner dans le New Jersey régissent ensemble le jeu de golf dans le monde entier, ce qui inclut la rédaction et l'interprétation des Règles du Statut d'Amateur.

Tout en collaborant pour éditer ce livret unique des Règles, le R&A et l'USGA ont des compétences juridictionnelles distinctes. L'USGA est responsable de l'administration des Règles aux États-Unis, dans les territoires de ce pays et au Mexique, et le R&A, agissant avec le consentement de ses fédérations affiliées, endosse les mêmes responsabilités pour le reste du monde.

Le R&A et l'USGA se réservent le droit de modifier à tout moment à la fois les Règles et leur interprétation.

www.RandA.org

www.USGA.org

Préface à l'Édition 2022 des Règles du Statut d'Amateur

Le golf amateur a un rôle bien établi dans le jeu de golf, et la richesse des compétitions amateurs d'aujourd'hui est appréciée par les golfeurs de tous âges à travers le monde. Les Règles du Statut d'Amateur continuent de définir qui est éligible pour concourir en tant que golfeur amateur et cette édition constitue une étape importante pour la modernisation des Règles en les rendant plus faciles à comprendre et à appliquer.

Cette nouvelle édition est le résultat d'une initiative de modernisation menée par les représentants antérieurs et actuels des Comités du Statut d'Amateur du R&A et de l'USGA, ainsi que des représentants de tous les niveaux et domaines du jeu de golf. Elle prend en compte les commentaires des principaux intervenants et golfeurs du monde entier, et reflète la façon dont le jeu est joué aujourd'hui.

Les nouvelles Règles font une distinction claire entre le golf amateur et le golf professionnel dans un contexte de modernité, apportant clarté et opportunité aux golfeurs amateurs, aux organisateurs de compétitions et aux sponsors potentiels du golf amateur. Notre intention est qu'ils favorisent un jeu sain dans le futur, pour ceux qui jouent aux plus hauts niveaux et pour tous ceux qui, nombreux, jouent au golf uniquement pour le pur plaisir et le défi qu'il présente.

Clive T. Brown

Chairman

Amateur Status Committee

R&A Rules Limited

Paul Brown

Chairman

Amateur Status Committee

United States Golf Association

RÈGLE

1

Objet des Règles

Le golf amateur, une tradition bien ancrée dans le jeu du golf, possède une longue histoire de compétitions strictement réservées aux golfeurs et golfeuses amateurs. Les Règles du Statut d'Amateur définissent qui est éligible pour jouer de telles compétitions en tant que golfeur amateur.

Le golf est en grande partie auto-réglementé et, dans le but de protéger l'intégrité du jeu et de minimiser la pression exercée sur les Règles du golf et les Règles de gestion des handicaps, les Règles du Statut d'Amateur limitent la nature et la valeur des prix qu'un golfeur amateur a le droit d'accepter suite à ses performances lors d'une compétition.

RÈGLE

2

Golfeur Amateur

Tous les golfeurs sont amateurs sauf s'ils :

- Acceptent un prix non autorisé selon la Règle 3 : Prix,
- Jouent dans une compétition de golf en tant que professionnel,
- Acceptent une rémunération ou une compensation pour enseigner le golf d'une façon non autorisée selon la Règle 4 : Enseignement,
- Sont employés (y compris comme travailleur indépendant) d'un club de golf ou d'un terrain d'entraînement en tant que professionnel, ou
- Sont membres d'une association de golfeurs professionnels.

Un amateur qui entreprend l'une quelconque des actions ci-dessus devient un non-amateur et le demeure aussi longtemps qu'il n'est pas réintégré au statut d'amateur (voir Règle 5 : Réintégration au statut d'amateur).

RÈGLE

3

Prix

3a Compétitions en brut

Un amateur jouant dans une compétition en brut est autorisé à accepter n'importe quel prix, y compris monétaire, jusqu'à une limite de 700 £ (850 €) par compétition, à moins que l'instance dirigeante nationale n'ait fixé une limite inférieure.

Pour l'application de ces Règles, une compétition en brut est une compétition qui ne comporte aucune formule de score net pour quelque partie que ce soit de la compétition. De plus les handicaps ne doivent pas être utilisés pour répartir les joueurs entre différentes catégories en brut. Toute compétition qui n'est pas une compétition en brut est une compétition en net.

3b Compétitions en net

Un amateur jouant dans une compétition en net n'est pas autorisé à accepter des prix monétaires, mais peut accepter n'importe quel autre prix jusqu'à une valeur limite de 700 £ (850€), par compétition, à moins que l'instance dirigeante nationale n'ait fixé une limite inférieure.

3c Général

Pour un prix non monétaire, la valeur de ce prix est le prix auquel l'article est généralement disponible à l'achat auprès d'un détaillant au moment où le prix est accepté.

La limite de prix s'applique aux cas suivants :

- Toute compétition de golf jouée de la zone de départ jusqu'au trou impliquant un score pour un trou, quel que soit l'endroit où cette compétition est jouée (par exemple, sur un terrain de golf ou un simulateur de golf).
- Toute compétition d'habileté où le coup est joué lors d'une compétition de golf jouée de la zone de départ jusqu'au trou.
- Le total des prix acceptés dans une seule compétition ou plusieurs compétitions se déroulant en même temps (par exemple, compétitions individuelles et par équipes).

La limite de prix ne s'applique pas aux cas suivants :

- La valeur des trophées et autres prix similaires.
- Les concours de drive ou de précision, les concours impliquant des habiletés spécifiques, les "trick shots" et les concours uniquement de putting (à moins que le concours ou le coup n'aient lieu dans le cadre d'une compétition jouée de la zone de départ jusqu'au trou).

RÈGLE

3

Prix (suite)

- Un prix pour un trou en un :
 - » En dehors d'une compétition jouée de la zone de départ jusqu'au trou ou
 - » Durant une compétition jouée de la zone de départ jusqu'au trou, pourvu que la longueur du coup soit au moins de 45 mètres.
- Les jeux de hasard ou paris entre golfeurs individuels ou équipes de golfeurs.
- Les dépenses pour participer à une prochaine étape de la même compétition.

RÈGLE

4

Enseignement

L'enseignement signifie enseigner la mécanique d'un swing de golf et comment frapper une balle de golf. Les Règles du Statut d'Amateur ne s'appliquent pas à d'autres formes d'enseignement ou d'entraînement (par exemple, la condition physique et les aspects psychologiques du jeu).

Un amateur qui accepte une rémunération ou une compensation en contrepartie d'un enseignement, y compris dans le cadre d'une activité salariée, devient un non-amateur.

Mais, un amateur peut accepter un paiement ou une compensation en contrepartie d'un enseignement dans les circonstances suivantes :

- Dans le cadre d'un programme qui a été approuvé au préalable par l'instance dirigeante nationale.
- En tant qu'employé d'une école, d'un collège ou d'un camp, pourvu que le temps consacré à l'enseignement représente moins de 50% du temps consacré à l'ensemble des fonctions exercées en tant qu'employé.
- Lorsque l'enseignement est donné par écrit ou en ligne, et ne s'adresse pas à une personne ou à un groupe spécifiques.

RÈGLE 5

Réintégration au statut d'amateur

Un non-amateur peut être réintégré au statut d'amateur par l'instance dirigeante nationale compétente.

Chaque instance dirigeante nationale est seule habilitée à :

- réintégrer un non-amateur,
- exiger une période d'attente avant la réintégration, ou
- refuser la réintégration.

La décision de réintégration de l'instance dirigeante nationale est définitive, sous réserve de toute procédure d'appel établie par cette même instance.

RÈGLE 6

Application des Règles

Le R&A et l'USGA sont les instances dirigeantes pour les Règles du Statut d'Amateur et se réservent le droit, à tout moment, de modifier les Règles ainsi que d'édicter ou modifier des interprétations de ces Règles.

En France la Fédération Française de golf est l'instance dirigeante nationale responsable pour administrer et appliquer les Règles du Statut d'Amateur dans sa zone de compétence, y compris pour des situations se produisant dans une autre zone mais impliquant une ou des personnes qui relèvent de son autorité.

En cas d'incertitude ou de doute quant à l'application des Règles, y compris pour déterminer si une personne est un amateur ou un non-amateur, l'instance dirigeante nationale a le pouvoir de prendre une décision finale, mais elle peut également saisir le R&A avant de prendre une décision.

La décision de l'instance dirigeante nationale concernant l'application des Règles est définitive, sous réserve de toute procédure d'appel établie par cette même instance.



Le golf étant un jeu universel
le R&A et l'USGA ont publié ce livret
unique de Règles du Statut d'Amateur
à appliquer dans tous les pays



ROLEX

PARTENAIRE DU GOLF